L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 14 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN couple arrivant de France, et muni d'excellentes recommandations, désirerait trouver de l'emploi en ville ou à la campagne, le mari comme femme de chambre, le mari comme cocher. S'adresser entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après midi, rue Royale, 291.
12mars—3f

DEMANDES.

Demandé—par **Rochester & Hodgson**, 161 Poydras, toute espèce de meubles et de verrerie. 13mars—3f

ON demande une Française pour faire la cuisine et blanchir. S'adresser chez Mme Greff, ébénisterie Kerlotec et Villeré.
13 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIL de la District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie que le 13me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres comme suit, à savoir :

Emma L. Glaser vs F. H. Ehlers, son mari—No 24,371—Division B.

Cette affaire est appelée pour être jugée. Présent E. K. Skinner, pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et l'avocat, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement en faveur de la plaignante Emma J. Glaser et contre le défendeur F. H. Ehlers, son mari, dissolvant la communauté d'acquêts et gains existant entre eux et que le défendeur soit condamné à payer les frais de ces procédures.

Jugement rendu le 13 février 1889.

Jugement signé le 19 février 1889.

Signé FRED. D. KING, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt neuf.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

14 mars—14 23—12 av

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,069.

Sur motion de Branglin, Buck, Dufourcq & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande : et la cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la Mme Joséphine Christina Mazzala, femme, de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de biens et de corps entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de trente cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et pour les frais de ces procédures et les dépens de la dite action, et que les droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur.

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.

ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature (Sceau) et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-neuf.

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

13mars—1f par semi en 30 jrs

PAR LE CONSTABLE.

William Cosgrove & Cie. vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson."

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 4,943—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, en "A. S. Johnson" dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située à Burthesville, dans l'Ilet borné par Live Oak, Calhoun, Jackson et Upper City Park, mesurant 144 pieds, 7 pouces, 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds, 8 pouces, et 7 12 lignes de profondeur, et 148 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur le côté opposé, acquis le 7 juin 1881, et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le livre No 14, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième District de la Nouvelle-Orléans.

13mars—13 20 27—3 10 13avril.

AVIS DE SUCCESSION.

Alfred Thompson & Henry C. Ahlers
Home Steam Laundry Co. vs. Louis Creaudieux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,309—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées de avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Cheek, notaire public et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

14mars—14 19 23

Succession de Paul de Passan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,334—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul de Passan, décédé intestat ; et ce jour le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mars—8, 13, 17.

Succession de James Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,341—Division D. Attendu que William H. Sterling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Sterry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mars—8, 13, 17.

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,739—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. Weiss, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

12 mars—12 16 21

Succession de Philip McGivney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 26,271.—Division B. — Attendu que John Connolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip McGivney, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

9 mars—9, 14, 17.

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Standard Music and Photo Litho Co., & O. V. Gravel and Hermann Wehrmann and Lucien Dubreuil, composant cette société, ensemble et individuellement vs. leurs créanciers—No 26,364—Ordre de Cour—Que la cession des biens de ladite société composée de Standard Music and Photo Litho Co., de la Nouvelle-Orléans, et faisant des affaires sous le dit nom, et comme membres de ladite raison sociale, et individuellement et par le présent soumise par la cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire public, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge de dette demandée et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes poursuites contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES Juge.

Pour copie conforme :

J. A. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 mars—3f en 20 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,069.

Sur motion de Branglin, Buck, Dufourcq & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande : et la cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la Mme Joséphine Christina Mazzala, femme, de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de biens et de corps entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de trente cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et pour les frais de ces procédures et les dépens de la dite action, et que les droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur.

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.

ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature (Sceau) et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-neuf.

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

13mars—1f par semi en 30 jrs

PAR LE CONSTABLE.

William Cosgrove & Cie. vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson."

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 4,943—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, en "A. S. Johnson" dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située à Burthesville, dans l'Ilet borné par Live Oak, Calhoun, Jackson et Upper City Park, mesurant 144 pieds, 7 pouces, 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds, 8 pouces, et 7 12 lignes de profondeur, et 148 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur le côté opposé, acquis le 7 juin 1881, et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le livre No 14, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième District de la Nouvelle-Orléans.

13mars—13 20 27—3 10 13avril.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'état de Louisiane.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont sous le bien et public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Grand Tirage Mensuel,
— A —
MARDI, 16 AVRIL 1889
GROS LOT:
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ...	100,000, ...	100,000
1 Lot de ...	50,000, ...	50,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
2 Lots de ...	10,000, ...	20,000
5 Lots de ...	5,000, ...	25,000
25 Lots de ...	1,000, ...	25,000
100 Lots de ...	500	50,000
200 Lots de ...	300, ...	60,000
500 Lots de ...	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de ... $300, soit		30,000
100 Lots de ... $200, soit		20,000
100 Lots de ... $200, soit		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	99,900
999 Lots de $100, soit	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à l'autre lot ni aux lots de deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

EF Les lots sont à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en sousligné. Votre écriture devra être distincte et la signature claire. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Adresse des Postes Mandat, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Adresse ces lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

N'oublie-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix inférieur est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, honneur et crédit sont connus par les citoyens les plus élevés. Dédex-vous donc des contrefaçons et des lots frauduleux.

$300,000
$100,000
$50,000
$25,000
$25,000
$25,000
$50,000
$60,000
$100,000

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

I. Un ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24. Cet ilet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, et 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose :

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 100 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 100 pieds 6 pouces.

2° Les treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir : les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 100 pieds 10 pouces de profondeur environ, leur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates ; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur ; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 100 pieds, de la profondeur ; le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et Law, et les lots Nos 11 et 13 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 8 pouces de profondeur ; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un ilet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en ilelets lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par J. Pilié, et déposé en l'étude de Théodore Soniat, ancien notaire. Le dit ilet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Severin, notaire, 1 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III. Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17, dans l'ilet No 45, borné par les rues Marigny, Magistrates, Law et Magistrates, d'après un plan de Voilquin, daté du 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, notaire. Le lot No 13, mesure, au pied américain, neuf : le lot No 14, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Law et Marigny.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13 16 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Christina Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,752 En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues d'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue d'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur environ, chacun du côté de la rue Claiborne par la propriété de Mme Hilary D. Cenac et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve G. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, avec galerie de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double-salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique ; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et derrière, dépendances, buit et plaisance à partir du 1er décembre 1877 ; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 ; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887 ; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1888 ; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1889, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887 ; ainsi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété ; l'acquéreur en sera tenu à partir du jour de la dite hypothèque non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres ; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,195—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de deux ordres de vente, en date le 19 février 1889 et l'autre date le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro six (6) sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour quoi s'y réfère, au bureau de F. Fernand, alors notaire ; ce lot de terre, quel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido ; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds six pouces et trois lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Coudran, d'après un acte reçu devant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de deux ans, avec intérêt de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété ci-dessus décrite et garanti par hypothèques avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles en pareil cas, et ainsi que ce, et de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) et sera desaisi du montant de son adjudication en prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mars.—4, 6, 12, 20, 27.—3, 6 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,499—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues d'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue d'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur environ, chacun du côté de la rue Claiborne par la propriété de Mme Hilary D. Cenac et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve G. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, avec galerie de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double-salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique ; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et derrière, dépendances, buit et plaisance à partir du 1er décembre 1877 ; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 ; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887 ; ainsi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété ; l'acquéreur en sera tenu à partir du jour de la dite hypothèque non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres ; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Cland Brenan".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,867—En vertu d'un ordre de vente, daté le 4 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 22 mars 1889, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval de course bai de valeur appelé "Cland Brenan".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 mars—11, 14, 18, 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,260.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date de 12 mars, 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 25, au bureau de Edward Guttschalck, cl-devant notaire et cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Davidson, laquelle portion de terre mesure comme suit : 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, sur une ligne de 2842 pieds de face sur la ligne la plus rapprochée au dit bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,370 pieds 8 pouces 3 lignes au canal d'Orléans, sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant 1,000 pieds de profondeur, et 1,000 pieds 2,616 pieds 3 pouces 2 lignes de la ouvrant 850 pieds vers la ligne du fond de la propriété Gamet d'où elle mesure 1,000 pieds, et